









PARCOURS ET CURSUS





Chers étudiants, l'année universitaire est déjà en train de reprendre à petits pas. Afin de vous aider dans vos choix de parcours et cursus, la **Corpo Paris II** vous propose un résumé de chaque parcours que vous aurez la possibilité de choisir, en dépendant de votre filière d'études.

Si jamais il vous venait des questions, n'hésitez pas à nous envoyer un message sur la page Facebook de la **Corpo Assas**, à **Hila Benhamou** ou **Valerie Titzin**!

AVERTISSEMENT

Il est important de rappeler que l'administration de Paris II ne saurait être tenue responsable d'une erreur ou d'une omission au sein de cette fiche récapitulative, puisque cette dernière est, comme dit précédemment, réalisée, et mise en page par des étudiants appartenant à la **Corpo Paris II**.





Parcours réussite

Le parcours réussite est proposé uniquement en 1ère année de licence.

1er semestre

Unité d'enseignements fondamentaux 1

2 matières obligatoires avec Travaux Dirigés hebdomadaires

- Introduction à l'étude du droit et droit civil
- Droit constitutionnel 1

Unité d'enseignements complémentaires 1

- 2 matières obligatoires (au choix)
 - Introduction historique au droit (partiel : questions de cours à l'écrit): présentation de l'évolution du système juridique français, de ses origines à nos jours, montrant comment celui-ci s'est formé et les rapports qu'il entretient avec ceux des pays voisins. Partant de l'Antiquité, le cours décrit d'abord l'apparition des grandes sources du droit la loi, la jurisprudence, la coutume, la doctrine et la place qu'elles occupent ensuite au cours du temps: au Moyen Âge, lorsque se forme, sur la base du droit romain et du droit canonique, un véritable droit commun européen, puis à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècle), tandis qu'apparaissent, avec l'affirmation des États, de véritables systèmes juridiques nationaux et, enfin, à partir du XIXe siècle, lorsque sont rédigées les codifications contemporaines encore en usage.
 - Institutions judiciaires, institutions administratives (partiel : questions de cours à l'écrit): cours divisé en deux parties : une partie étudiant les institutions administratives et une partie les institutions judiciaires. L'étude des institutions administratives correspond à l'analyse de la dualité des ordres de juridictions, à l'étude de l'autonomie du droit administratif, à l'enseignement de l'organisation administrative de la France (déconcentration, décentralisation et collectivités territoriales) et enfin à l'étude des juridictions nationales de l'ordre administratif. Les institutions judiciaires, quant à elles, concernent l'étude des juridictions européennes et nationales, et des personnes au service de la justice.
 - *Problèmes économiques contemporains* (partiel : QCM): concerne l'étude de la pensée économique au travers des âges, dans le monde, l'Europe et la France.
- 1 matière facultative (points supplémentaires) : Sport.

Unité de méthodologie 1

- 3 matières obligatoires
 - *Tutorat droit civil/droit constitutionnel* (en alternance)
 - Français (expression écrite et orale)
 - Culture générale
- 1 matière facultative (points supplémentaires) : Atelier de professionnalisation 1 (1 semaine sur 2)

2e semestre

Unité d'enseignements fondamentaux 2

2 matières obligatoires

- Droit civil
- Droit constitutionnel 2

Unité d'enseignements complémentaires 2

- 2 matières obligatoires (au choix)





- Relations internationales (partiel : QCM): le cours est divisé en plusieurs études spécifiques sur les différents conflits mondiaux anciens comme actuels. L'important reste l'étude du cours et notamment des dates, mais aussi des cartes du monde et des films à regarder obligatoirement.
- Science politique (partiel : QCM): ce cours propose une approche de sciences sociales du politique visant à comprendre et à expliquer le phénomène démocratique contemporain. A l'issue du cours, les étudiants doivent être à même de restituer les théories et les modèles explicatifs relatifs à l'avènement et au fonctionnement démocratique, de connaître les principaux enjeux politiques depuis la fin du XIXe siècle jusqu'à la période contemporaine (données factuelles); de citer les auteurs phares de la discipline. Décliné en leçons, le cours porte ainsi sur une introduction aux thématiques classiques traitées par la discipline (processus de démocratisation, la structuration et les formes d'expression publique, la profession politique, les élections, l'action publique, et les régimes politiques). Deux spécificités notables : une prépondérance donnée à l'analyse sur le temps long (propre à une socio-histoire) et l'attention accordée principalement aux processus dans le cadre de l'Europe occidentale.
- Histoire du droit et des institutions (partiel : questions de cours): ce cours fait suite au cours d'Introduction historique au droit. Après avoir étudié la formation du système juridique français, à travers l'histoire de ses sources, au premier semestre, il permet à l'étudiant d'appréhender l'histoire des institutions politiques, administratives et judiciaires des territoires ayant formé la France, de la fin de l'Antiquité jusqu'à la première constitution écrite de 1791. Partant de la romanisation de la Gaule, il embrasse donc l'ensemble de la période médiévale et de l'Ancien Régime.
- 1 matière obligatoire :
 - *Anglais* (TD annuel 1h30/semaine)
- 1 matière facultative: 2ème langue étrangère (TD annuel) autre que l'anglais suivie pendant une année (l'étudiant peut obtenir jusqu'à 3 points supplémentaires) : *allemand, espagnol, italien, russe, chinois, arabe, portugais*.

Unité de méthodologie 2

3 matières obligatoires

- Tutorat droit civil/droit constitutionnel (en alternance)
- Français (expression écrite et orale)
- Culture générale





Collège de droit

La création du Collège de Droit au sein de l'Université Panthéon-Assas répond à trois exigences. D'abord, apporter une réelle valeur ajoutée au cursus licence. Ensuite, relever le défi de la concurrence, que doit affronter Assas, pour se mettre au niveau des meilleurs établissements supérieurs nationaux et internationaux. Enfin, répondre aux besoins d'une société, qui se mondialise et se judiciarise, en formant des juristes de haut niveau. Les étudiants du Collège de droit ont vocation à poursuivre leur formation en Master au sein de l'École de droit de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas.

Une formation de référence pour de larges débouchés.

Le Collège de Droit correspond au parcours renforcé de la licence de droit qui se déroule sur les trois années de licence.

Il propose des enseignements spécifiques sous forme de séminaires en droit comparé, en économie et gestion ou en philosophie et sociologie du droit.

Ces enseignements, dispensés en complément des cours de licence, sont validés par un Diplôme d'Université.

A l'issue de la première année, les étudiants accèdent à l'une des 3 filières suivantes :

- La filière Fondements du droit qui fournit un socle général de connaissances relevant de la « culture juridique générale »;
- La filière Économie/Gestion qui analyse les modes de fonctionnement de l'entreprise;
- La filière Internationale qui étudie les enjeux liés à l'internationalisation du droit.

Pour postuler, consulter le paragraphe "**procédures particulières**" de la page "<u>inscription en première année de Licence - L1</u>".

Le Collège de droit est ouvert, dans la limite des places disponibles, après examen du dossier et passage d'un test, aux étudiants titulaires d'une mention *Très bien* au baccalauréat.

Les étudiants admis au Collège de droit sont de fait également admis à la licence en droit, le Collège constituant une formation complémentaire.

Les étudiants du parcours classique de licence qui obtiennent d'excellents résultats en L1 ou en L2 peuvent rejoindre le Collège de Droit à partir de la deuxième année (L2) ou de la troisième année (L3).

Postuler en 2e année

Pour postuler au Collège en 2e année de licence, votre dossier doit présenter au moins 13/20 de moyenne en L1 de droit à Paris 2 et au moins 14/20 de moyenne en L1 de droit dans une autre université.

Postuler en 3e année

Pour postuler en 3e année, votre dossier doit présenter au moins 14/20 de moyenne en L1 et L2 minimum (en admettant une compensation lorsqu'elle correspond à un accroissement du niveau, tel que 13,5/20 en L1 et 14,5/20 en L2)





Collège d'économie

Le Collège d'Économie propose deux filières :

- La filière <u>Économie et Droit</u> se propose de donner une double formation en économie et droit exploitant l'opportunité que constitue le fait, pour des étudiants économistes, d'appartenir à une université renommée en droit. La maîtrise des techniques juridiques doit permettre à l'étudiant d'aborder efficacement des questions de droit appliquées à l'économie tandis que sa formation en économie lui permet d'appréhender plus complètement la réalité et l'analyse économique dans ses aspects juridiques et réglementaires.
- La filière <u>Ingénierie en Analyse Économique</u> vise à permettre aux étudiants par la maîtrise des techniques quantitatives d'aborder la plupart des domaines de mathématiques appliquées à l'économie et la formation en économie lui permet d'appréhender la réalité et l'analyse économique.

Le Collège d'Economie est obtenu par la fusion de deux diplômes d'université : DU Ingénierie en économie juridique et DU Ingénierie en analyse économique.

Les étudiants pourront être admis sur dossier à suivre les enseignements du diplôme d'université du Collège d'Economie qui se déroule sur 3 ans, chaque année étant constituée de deux semestres. Les heures d'enseignements s'ajoutent au cursus de chacune des années de licence d'économie-gestion.

Lors de leur demande d'inscription au Collège d'Economie, les étudiants devront poser leur candidature pour une des deux filières proposées. Ils poursuivront dans la filière dans laquelle ils auront été admis durant les 3 années du diplôme.

1ère année

1er semestre

Filière Ingénierie en analyse économique :

- Compléments de mathématiques pour économistes (2 groupes de 30h = 60h)
- Compléments de statistiques pour économistes (2 groupes de 30h = 60h)

Filière Economie et droit :

- Introduction à l'étude du droit (30h)
- Droit constitutionnel et administratif (30h)

2ème semestre (Enseignements communs aux deux filières):

- Compléments microéconomiques (2 groupes de 30h = 60h)
- Compléments macroéconomiques (2 groupes de 30h = 60h)

2ème année

1er semestre

Filière Ingénierie en analyse économique :

- Compléments de mathématiques pour économistes (30h)
- Compléments de statistiques pour économistes (30h)

Filière Economie et droit :

- Droit civil 1 – droit des obligations (30h)





- Droit des affaires 1 – droit commercial (30h)

2ème semestre (Enseignements communs aux deux filières):

- Compléments microéconomiques (40h)
- Compléments macroéconomiques (20h)

3ème année

<u>1er semestre</u>:

Filière Ingénierie en analyse économique :

- Microéconomie approfondie (30h)
- Optimisation programmation linéaire et non linéaire (30h)

Filière Economie et droit:

- Droit des affaires 2 (30h)
- Analyse économique du droit (30h)

2ème semestre:

Filière Ingénierie en analyse économique :

- Finance de marché (30h)
- Séminaire méthodologique (30h)

Filière Economie et droit :

- Droit international et droit communautaire (30h)
- Séminaire méthodologique (30h)

Le Collège d'économie est ouvert, dans la limite des places disponibles et après examen du dossier aux étudiants titulaires d'une mention *Bien* ou *Très bien* au baccalauréat. L'inscription en première année du Collège d'économie est une inscription complémentaire à celle de première année de licence d'économiegestion (L1). Les étudiants admis au Collège sont de fait également admis à la licence.

Les étudiants intéressés par le Collège d'Économie, et n'ayant pas suivi les cours de la 1ère ou 2ème année du collège d'économie peuvent postuler pour un accès direct en 2ème ou 3ème année du Collège d'Économie. Pour cela, ils doivent remplir un formulaire de demande d'admission directe.

Postuler en 2e année

Pour postuler en deuxième année du Collège d'économie le dossier doit présenter au moins 12/20 de moyenne en L1 d'économie-gestion.

Postuler en 3e année

Pour postuler en troisième année du Collège d'économie le dossier doit présenter au moins 12/20 de moyenne en L1 et L2 d'économie-gestion.

<u>Attention</u>: Pour les étudiants venant d'une université extérieure, une demande de transfert doit être effectuée avant de pouvoir postuler en deuxième ou troisième année du Collège d'économie.



